



## FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

A retourner à la **Mairie** de Plémet à l'attention de **Gaëlle LE GOASTER, Educatrice Sportive Territoriale.**

Nom: .....

Prénom:.....

Adresse:.....

Tel Fixe : .....

Portable : .....

Autorise mon enfant à participer aux activités sportives proposées par la commune de Plémet pendant l'année scolaire.

Nom de l'enfant:.....

Prénom:.....

Âge:.....

J'autorise toute intervention chirurgicale d'urgence.

Je déclare que mon enfant souffre d'allergie, et je m'engage à fournir à l'inscription les éléments nécessaires (trousse de secours et ordonnance ainsi que les conduites à tenir) pour qu'il soit accueilli en toute sécurité.

Signature Obligatoire :

### PROGRAMME

Animées par Gaëlle Le GOASTER, Educatrice Sportive Communale, les séances d'APS permettent de faire découvrir la diversité des activités sportives, sous forme de cycles.

Périodes	Activités
Du 10/09 au 15/10	Jeux d'extérieur
Du 05/11 au 17/12	Rollers et patins à roulettes
Du 7/01 au 11/02	Jeux de précision : lancer
Du 4/03 au 8/04	Sports et jeux collectifs
Du 29/04 au 10/06	Sport Nature à la base du pont querra : course d'orientation, VTT, escalade, tirs.

Tous les mercredis à la salle du minéral en période scolaire :

De 13H30 à 14h30 (CE2 – CM1 – CM2 et 6ème)

De 14H30 à 15h30 (GS – CP – CE1)

Venir en tenue de sports et apporter une bouteille d'eau.

Pas de séance le mercredi précédant l'ascension.

#### TARIFS

L'inscription annuelle : 44€

Chèque à l'ordre du Trésor Public, Espèces, Chèque vacances, coupon sport.

La reprise des activités se fera le mercredi 10 septembre 2025.

### REGLEMENT INTERIEUR

Les enfants s'engagent à participer assidûment aux activités.

Les enfants ne doivent pas quitter l'activité avant la fin de celle-ci.

Les parents s'engagent à déposer et reprendre les enfants aux heures prévues et sur le lieu exact de l'activité.

L'animateur n'est responsable de l'enfant que pendant la durée prévue de l'activité.

#### RGPD

Les informations collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la commune de Plémet afin de procéder à la mise en place du programme pour l'accueil de l'enfant aux activités sportives extras et périscolaires organisées par la commune, dans le cadre de l'exercice de ses missions de service public.

Ces données sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de l'inscription.

Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont : les agents de la commune de Plémet chargés de la gestion des animations sportives. La commune de Plémet pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires. Conformément au Règlement général Européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données.

Le cas échéant et pour les données concernées, vous pouvez retirer votre consentement au traitement. Vous pouvez exercer ces droits auprès de la commune de Plémet par courrier postal à cette adresse : Madame Le Maire, 3 rue des étangs 22210 PLEMET ou par mail à cette adresse [accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr).